



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 22-23 : « Les temps de la culture »

Synthèse du Rapport du Groupe 2

Culture et numérique : comment créer une écologie de l'attention ?

RÉFÉRENT : Jean-Gabriel Ganascia, philosophe et expert en intelligence artificielle

Membres du groupe :

- **Rémi BOCHARD**, directeur général des services, Communauté d'Agglomération du Pays Basque
- **Julien CHENIVESSE**, conseiller des affaires étrangères hors classe, conseiller diplomatique auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Aurélié FOUCHER**, déléguée générale de PROFEDIM (syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique), présidente de l'Orchestre national du jazz
- **Juliette GUÉPRATTE**, responsable de la communication institutionnelle, Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
- **Sophie LANOOTE**, fondatrice et directrice associée de Galatea Conseil, enseignante à Sciences Po Paris
- **Philippe VELLOZZO**, docteur et enseignant en philosophie, directeur de la communication de l'université de Bordeaux

Avec la participation de **Tanina Sadi Haddad**, étudiante à Sciences Po Paris

Synthèse et principaux points du rapport

Spectaculaire, vertigineux, le développement du numérique compte parmi les plus profondes transformations de notre époque. Il bouleverse tout l'écosystème culturel : l'accès aux œuvres, la relation au public, la formation des goûts et des modes, le modèle économique des artistes, des entreprises et le fonctionnement des institutions. Renforcé depuis la pandémie de Covid19, il promet de s'intensifier encore avec l'irruption des intelligences artificielles génératives.

1- Les termes du débat

Au regard des enjeux de la culture, le numérique peut être vu comme une sorte d'agent double : il rend la culture plus accessible, mais dans le même temps il fragilise les créateurs car il colonise, uniformise, filtre, biaise et fragmente l'expérience culturelle.

Certes, dans un premier temps, il ne faut pas nier les bienfaits du numérique et sa promesse initiale si l'on veut œuvrer efficacement à la correction des effets du modèle économique de *plateformisation*, qui génère un formatage des goûts à l'opposé de ce qui fait culture.

Dans le domaine de la culture, l'offre numérique permet au public d'accéder à une vaste gamme de contenus culturels, qu'il s'agisse de musique, de films, de livres, des arts visuels ou des arts du spectacle, depuis n'importe quel endroit et à tout moment, élargissant l'audience potentielle des œuvres et favorisant ainsi une plus grande démocratisation de la culture.

Grâce à la diffusion en ligne, les créateurs peuvent partager leurs œuvres avec un public mondial, éliminant les frontières géographiques traditionnelles. Les réseaux sociaux, le *livestream*, les commentaires en ligne et les autres formes d'engagement numérique favorisent aussi l'interaction entre les artistes, les publics, et les acteurs culturels, permettant aux publics d'interagir sans intermédiaire avec les acteurs de la création. Les algorithmes de recommandation et le traitement automatique des données d'usage permettent de personnaliser l'expérience culturelle numérique en suggérant des œuvres et des contenus en fonction des préférences individuelles, ce qui peut aider les utilisateurs à découvrir de nouvelles propositions artistiques ou culturelles.

Grâce à la réalité virtuelle et à la réalité augmentée, de nouvelles expériences culturelles immersives et interactives voient le jour. Les technologies numériques facilitent également l'accès à des cours en ligne, des conférences et des ressources éducatives sur la culture, l'histoire de l'art, la musique, etc. Cela contribue à l'éducation artistique et culturelle, et à l'élargissement des horizons culturels.

Enfin, dans un autre registre, les technologies numériques offrent des moyens avancés pour numériser et préserver le patrimoine culturel, qu'il s'agisse de manuscrits anciens, d'œuvres d'art fragiles ou d'archives historiques.

Cependant, sans oublier ces apports, les acteurs numériques menacent aussi certains aspects de la vie culturelle des individus.

Un mouvement s'est en effet opéré depuis plus d'une décennie qui, après avoir fait émerger un « web de plateforme » dans les années 2000, a favorisé la domination quasi-hégémonique de grandes plateformes, le plus souvent privées et extra-européennes, dont le fonctionnement algorithmique vise à capter et à retenir l'attention des utilisateurs, ce que l'on nomme « l'économie de l'attention ». L'objectif n'est plus d'améliorer le rapport du public à l'œuvre d'art, de cultiver sa curiosité et les valeurs de découvrabilité.

C'est avant tout un objectif économique, soit retenir l'attention du public le plus longtemps possible en lui proposant, grâce au recueil de données, ce qui correspond à ses goûts.

Ce rapport s'interroge donc sur l'ensemble des conséquences de cette *plateformisation* numérique de la culture, notamment dans la relation des publics aux œuvres, dans la sollicitation de leur attention et la stimulation de leur curiosité, avec une question centrale : peut-on imaginer une politique culturelle mobilisant les outils, rhétoriques, leviers modelés par et pour l'économie de l'attention des grandes plateformes numériques, au service d'une écologie de l'attention culturelle, soucieuse de la vitalité des institutions et de la liberté des personnes ?

2- État de l'art : l'attention comme ressource et la culture à l'ère de l'algorithme

Le rapport montre d'abord le rôle central de l'attention, ses différentes formes, son lien avec l'espace culturel et les bouleversements entraînés par l'avènement du numérique. En effet, les GAFAM, puis GANAS (Google, Apple, Netflix, Amazon, Spotify), ont fait de la captation de l'attention un modèle économique.

Originellement, les institutions culturelles françaises et européennes convoquent une attention *concentrée* de la part de leur public pour apprécier les œuvres, propositions, et contenus culturels partagés. Ces pratiques sont en train d'évoluer : la médiation, l'inclusion et l'interdisciplinarité ont peu à peu autorisé des modalités attentionnelles plus variées.

La convocation de l'attention évolue d'autant plus que la culture devient de plus en plus investie par le numérique et subit le phénomène de *plateformisation* de l'accès à la culture maîtrisé par une poignée d'entreprises transnationales.

En effet, alors que les technologies numériques constituent des « supports de mémoire » tout à fait inédits et rendent possibles de nouvelles formes attentionnelles, les modèles d'affaires des grandes plateformes peuvent se révéler dangereux à la fois pour la santé psychique ou mentale des individus mais aussi pour les relations sociales.

Les algorithmes, en tant qu'entités dotées de leur propre capacité d'agir, façonnent l'attention des individus : la *plateformisation* présente un risque considérable de « paternalisme algorithmique » limitant l'autonomie des utilisateurs et capable d'exploiter leur vulnérabilité. Les plateformes numériques conduisent à la concentration et à l'homogénéisation de l'offre culturelle, limitant l'accès aux contenus locaux et favorisant le conformisme culturel mondialisé. Le pouvoir des algorithmes interfère ainsi avec la liberté d'action, mais également avec la formation du goût, le goût même des utilisateurs, soulevant des questions sur la manipulation de l'attention et les biais potentiellement discriminatoires.

Ainsi, la découvrabilité (du côté de la technologie) et la sérendipité (son pendant, du côté du sujet), sont devenues des enjeux politiques, économiques et civilisationnels majeurs, notamment pour préserver une culture riche, diversifiée, motrice, émancipatrice, défendue par l'exception culturelle française et européenne.

À titre d'exemple, les algorithmes d'apprentissage profond capables de recenser des données puis de faire des prédictions à partir de celles-ci ainsi que le développement fulgurant de l'intelligence artificielle générative capable de créer de nouveaux contenus, présentent le risque, par leur autonomie, de développer des propositions contraires aux besoins et aux intérêts des utilisateurs.

La *plateformisation* de l'accès à la culture pourrait compromettre, au-delà de l'individu, la capacité culturelle d'agir des collectivités et de l'État, celle des acteurs publics à mener à bien des politiques visant à la diversité, la démocratisation, la démocratie et l'éducation dans les domaines artistiques et culturels.

Avec l'avènement de l'ère algorithmique, on assiste à un glissement sémantique de l'« œuvre » vers le « contenu », sous l'égide d'une politique économique de l'offre dépassant la demande, ainsi par exemple 100 000 titres de musique sont ajoutés chaque jour sur les plateformes. La surenchère de contenus est devenue le lot commun de l'ensemble des plateformes qui fondent leur existence sur la nouveauté et l'obsolescence programmée ; l'économie de l'attention a donc privilégié une prescription automatisée au détriment de l'expertise.

3- Les alternatives pour une écologie de l'attention, notion qui se révèle structurante pour bâtir la nouvelle exception culturelle française

C'est au regard de cet état des lieux que doivent être explorées des alternatives pour une écologie de l'attention, répondant notamment aux problématiques suivantes, énoncées dans le rapport du Conseil National du Numérique (2022) : Comment mettre le numérique au service d'une attention psychique, sociale et environnementale ? Est-il possible de concevoir et de développer des modèles technologiques et économiques alternatifs qui intensifient les capacités attentionnelles, mémorielles, réflexives, créatives ainsi que les pratiques solidaires et contributives ?

Une première piste de réflexion peut être trouvée dans l'idée du numérique relationnel, s'appuyant sur la contribution des utilisateurs qui classifient pour mieux recommander les contenus à grande échelle, qui sont jugés d'utilité publique. Dans le contexte de la fragmentation des récits et de leur contraction en une métaculture hégémonique, ce rapport identifie la nécessité d'intégrer l'écologie de l'attention dans les politiques culturelles, en favorisant des approches relationnelles, collaboratives et éthiques, pour construire une nouvelle exception culturelle française et européenne.

Pour une souveraineté numérique positive, la politique numérique culturelle française entend considérer aussi bien les outils et les contenus que les usages du numérique (la manière dont les utilisateurs consultent et utilisent les contenus) avec en sous-jacent l'importance de la souveraineté qui procède de la découvrabilité de contenus culturels français et européens. Le rapport présente une déclinaison de leviers stratégiques pour favoriser une écologie de l'attention et répondre aux menaces contre la souveraineté numérique française et européenne.

L'attention devient alors également un enjeu majeur pour la démocratie culturelle. Les logiques algorithmiques, mais également les rhétoriques des plateformes parfois empruntées comme vecteur de la communication culturelle à des fins de démocratisation, peuvent menacer la sérendipité et l'expérience humaine authentique en orientant l'attention numérique.

Pour contrer cela, il est essentiel de recréer un régime exploratoire, favorisant l'émerveillement et l'ouverture collective, d'encourager la recherche sur le coopérativisme de plateforme et explorer le potentiel du Web3.

La réponse peut d'abord se poser en termes de politique de souveraineté numérique, qui peut s'exprimer sous plusieurs formes :

- La souveraineté culturelle francophone et européenne (assurer la découvrabilité de contenus culturels francophones et européens en ligne) ;
- La souveraineté industrielle et technologique (investir à l'échelle européenne dans les technologies de rupture comme l'intelligence artificielle, anticiper les niches potentielles de révolutions en cours et penser un accompagnement financier adapté des entreprises numériques culturelles). Il s'agit d'investir dans la transposition et la généralisation à l'ensemble des filières du secteur culturel des outils développés de façon isolée pour les grosses institutions culturelles ;
- L'approche normative et réglementaire qui privilégie une approche régulatrice (qui ne peut s'exercer qu'à l'échelle de l'Union Européenne, cf. RGDP, *Digital Market Act*, etc.) et le renouvellement de la relation plateformes/utilisateurs en prônant notamment de nouveaux droits pour les utilisateurs : une approche transparente des algorithmes de recommandation et de la personnalisation des contenus est essentielle pour permettre aux utilisateurs de comprendre les choix qui leur sont présentés. À cet égard, le droit à une navigation neutre et sans a priori pourrait être davantage défendu.

Une autre réponse peut également se trouver dans la concrétisation d'une vision stratégique plus agrégative et la possibilité d'esquisser des horizons d'efficacité (préservation de l'attention) et de désirabilité (un numérique au service des individus).

Par ailleurs, les enjeux propres à une écologie de l'attention excèdent le seul terrain de la concurrence technologique internationale. Le nécessaire respect des trois écologies (mentale, sociale et environnementale) questionne la soutenabilité du secteur numérique culturel dans ses impacts écologiques. Il convient d'intégrer ces questionnements dans les modèles alternatifs de l'écologie de l'attention.

Le rapport conclut en s'appuyant sur les thèses d'Hartmut Rosa, et propose d'insister sur la construction d'une nouvelle relation au monde – tactile, sensuelle, "*responsive*" – qui résisterait aux logiques algorithmiques. La culture pourrait ainsi avoir une nouvelle mission, s'appuyant sur une nouvelle et forte exception culturelle, celle de mettre à distance les artefacts techniques qui piègent notre relation au monde, pour tout simplement entrer en relation avec lui. La résonance offre une norme pour l'action politique et culturelle, guidant vers un rapport plus harmonieux avec le monde.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU GROUPE 2

POLITIQUE CULTURELLE

- Faire de l'attention un sujet permanent de réflexion des politiques culturelles en l'incluant comme une notion obligatoire de tous les appels à projets et programmes de recherche afin de défendre une nouvelle exception culturelle basée sur la résistance aux logiques de captation prédatrice.

ÉDUCATION/RECHERCHE

- Être attentif aux jeunes : l'accompagnement des acteurs de la filière culturelle sur ces enjeux d'attention, de numérique et de culture est déterminant. La formation initiale et spécifique des élèves de collège/lycée permettrait de favoriser leur acculturation à une culture numérique, algorithmique de bonne tenue, par la connaissance, l'édification de leur esprit critique et l'apprentissage des bons usages.
- Financer des programmes de recherche, à l'échelle française et européenne, pour inventer les modèles alternatifs de demain : un programme-cadre pour des recherches interdisciplinaires sur le numérique culturel afin d'identifier des modèles psychologiquement soutenables, respectueux des libertés et de la curiosité humaine.
- Encourager la recherche sur la notion de coopérativisme de plateforme, qui permette de répliquer les technologies existantes, mais en décidant de placer au cœur des échanges un principe de solidarité (ce qui permettrait aussi de s'extraire des techno- et algo-défiances) sur le modèle de plateformes existantes comme Wikipédia.
- Construire un partenariat entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour permettre des programmes-cadres de recherches interdisciplinaires.

INNOVATION

- Reconnaître les lieux culturels comme des laboratoires attentionnels potentiels : les lieux culturels ont un rôle à jouer pour proposer des moments artistiques, scientifiques et culturels durables à taille humaine et s'inscrivant dans le temps long.
- Encourager les démarches d'innovation *low tech* : réduire la complexité technologique, entretenir l'existant plutôt que de le remplacer et donner accès au plus grand nombre aux solutions et à la maîtrise des usages. Moins énergivores et moins gourmandes en ressources, les technologies *low tech* sont aussi moins axées sur l'attention constante, favorisant la conscience, la présence, stimulant la créativité et réduisant la dépendance numérique.

INVESTISSEMENT

- Soutenir des voies alternatives à la *plateformisation* capitalistique en imaginant d'autres acteurs : il n'y a pas que les GANAS, ni qu'une seule catégorie de plateformes. Il existe également des plateformes collaboratives, dites « substantives », qui ont la volonté de privilégier les interactions humaines, de favoriser la concentration et l'engagement intellectuel, de limiter la surcharge d'information (i.e. le numérique relationnel).
- Renforcer les appels à projet du ministère de la Culture qui constituent une première réponse pour une nouvelle écologie de l'attention dans le secteur culturel (ex : découvrabilité en ligne, stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives dans le cadre du plan France Relance, expérience augmentée du spectacle vivant, Alternatives Vertes 2).